

Bureau**Compte-rendu succinct*****des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil***

Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le : 15 juin 2022	Séance du jeudi 09 juin 2022 qui s'est déroulée à Grand Besançon Métropole - La City - Salle Robert SCHWINT	Visé par : Le Directeur de L'Administration Générale Jean-Philippe DEMILLIER
---	--	---

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES**Liste des présents annexée****RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Bureau s'est réuni le 09/06/2022 à 18 heures 07 à la salle du 1^{er} étage de GBM à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole (GBM).

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole**↳ R.1- Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 25/04/2022**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Yves GUYEN comme secrétaire de séance
- approuve le procès-verbal du 28/04/2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Commission n°01 : Relation avec les communes et avec la population et moyens des services publics

↳ R. 2 - Garanties d'emprunts – Compétences Habitat et Economie (Juin 2022)

A l'unanimité, le Bureau :

- procède à un vote séparé, conformément à l'article 38 du Règlement Intérieur de Grand Besançon Métropole

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

- En matière d'Habitat :
 - se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par NEOLIA pour un montant total de 2 505 771,00 €.

Monsieur Pascal ROUTHIER conseiller intéressé ne prend pas part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

- En matière d'Economie :
 - se prononce favorablement sur la demande de garanties d'emprunts déposée en matière d'économie par « AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon » pour un montant de 2 287 000,00 € ;

Mesdames Frédérique BAEHR et Anne VIGNOT et Messieurs Gabriel BAULIEU, Nicolas BODIN, Marcel FELT et Benoît VUILLEMIN, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 6

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

↳ R. 3 - Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en CDI

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la rémunération afférente à l'emploi de cadre-expert à la Direction des Grands Travaux qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné à compter du 1er juillet 2022 ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

↳ R. 4 - Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrats de projet)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la création de 2 emplois non permanents en contrats de projets, dans le cadre des dispositions de l'article L332-24, 25 et 26 du code général de la fonction publique
- se prononce favorablement sur l'hypothèse de recruter des agents contractuels pour mener à bien la réalisation de ces opérations, dans le cadre des dispositions de l'article L332-24, 25 et 26 du code général de la fonction publique
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

↳ R. 5 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement :
 - d'un agent contractuel au poste de technicien informatique réseau et sécurité au sein de la Direction des Systèmes d'information à temps complet, dans le cadre des dispositions des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
 - d'un agent contractuel au poste de Chef de projet aménagement urbain au sein du Service Aménagement à temps complet, dans le cadre des dispositions des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
 - d'un agent contractuel au poste d'assistante d'enseignement artistique « piano » au sein du CRR à temps non complet, dans le cadre des dispositions des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

↳ R. 6 - Subvention 2022 à l'association « Micronora » dans le cadre du salon dédié aux nanotechnologies

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 7 500€ à l'association « Micronora » pour l'organisation du « Pavillon » dédié aux nanotechnologies pour l'année 2022 ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

↳ R. 7 - Soutien à la Chambre Régionale de commerce et de l'industrie de Bourgogne Franche-Comté pour l'organisation des 13èmes rencontres technologiques européennes durant le salon Micronora 2022

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur un soutien financier à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 2000 € dans le cadre de l'organisation de la 13ème édition des Rencontres Technologiques Européennes (Micro & Nano Event) durant le salon MICRONORA 2022.

Madame Frédérique BAEHR et Messieurs Sébastien COUDRY et Benoît VUILLEMIN, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

🔗 R. 8 - Enseignement supérieur et Recherche Subvention ENSMM Anniversaire des 120 ans de l'Ecole

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 8 000 € à L'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques au titre de l'organisation de l'anniversaire des 120 ans de l'Ecole.

Messieurs Nicolas BODIN et Benoît VUILLEMIN, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

🔗 R. 9 - Soutien financier pour le programme d'actions 2022 de l'Association Campus des Métiers et des Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents (CMQMSI)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la participation financière de Grand Besançon Métropole aux actions du Campus des Métiers et des Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents à hauteur de 9 000 € pour 2022,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Messieurs Sébastien COUDRY et Benoît VUILLEMIN, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

🔗 R. 10 - Soutien au projet Ecole de la Deuxième Chance - E2C

A l'unanimité le Bureau :

- se prononce favorablement sur le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE à hauteur de 20 000 € pour l'implantation d'une Ecole de la 2ème Chance sur le territoire ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

🔗 R. 11 - Attribution d'une subvention à l'Université de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du soutien à deux bourses « Victor Hugo »

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'université de Franche-Comté à hauteur de 13 918 € dans le cadre du soutien à 2 bourses Victor Hugo ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Mesdames Catherine BARTHELET, Frédérique BAEHR et Anne VIGNOT et Monsieur Benoît VUILLEMIN, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

↳ R. 12 - Attribution de subventions congrès sur le fonds dédié

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 8 250€ au « congrès des 12^{ème} Assises Nationales de la Biodiversité organisé » par la « SAS Ideal Connaissances » dans le cadre du fonds congrès.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de ville

↳ R. 13 - Contrat de Ville - Appel à projets 2022 - Programmation complémentaire

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance de la programmation complémentaire de l'appel à projets 2022 du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole,
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, de subventions pour un montant total de 87 050 € :
 - Au titre des animations d'été
 - 2 000 € à la ligue de l'enseignement
 - 2 300 € à UFOLEP
 - 1 000 € à Vesontio Sports Vacances
 - 2 000 € à Radio Sud
 - 1 000 € à Pagno Zoo
 - 4 000 € à la MJC Palente
 - 2 000 € à Juste Ici
 - Au titre du volet Education, Parentalité, Jeunesse :
 - 1 800 € au relais Méditerranéen
 - 1 000 € et 1 000 € à l'ADDSEA SPS
 - 2 000 € à la Ligue de l'enseignement du Doubs
 - 1 000 € à l'Occasion
 - Au titre du volet Culture et expression artistique
 - 1 000 € à Hôp hop hop
 - Au titre du volet Logement, Habitat et cadre de vie
 - 2 000 € au Sporting Club Planoise
 - Au titre du volet Lutte contre les Discriminations et égalité Femmes/Hommes
 - 400 € à la LICRA
 - 1 000 € à Planoise Karaté Academy Besançon
 - Au titre du Volet Participation des habitants et lien social
 - 500 € à Côté Jardin des cerises
 - Au titre du Volet Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation
 - 1 000 € à Planoise Valley
 - Au titre du Volet Sport
 - 3 000 € au Racing Besançon
 - Au titre du volet Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance
 - 57 050 € à Loge GBM

Mesdames Marie ETEVENARD et Marie ZEHAFF et Monsieur Pascal ROUTHIER, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

🔗 R. 14 - Projet Alimentaire Territorial : reconduction des conventions avec la MJC Clairs-Soleils/Vareilles et l'association Familles Rurales de Franois/Serre-les-Sapins, pour la poursuite des « Anim'Alim »

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la poursuite du partenariat de Grand Besançon Métropole avec la MJC de Besançon Clairs-Soleils/Vareilles et l'association Familles Rurales de Franois/Serre-les-Sapins, animatrice de la « Maison du Mieux Vivre » à Serre-les-Sapins, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de Grand Besançon Métropole,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

🔗 R. 15 - Commune de Besançon – Quartier de Fontaine Ecu – Avenant 2 à la convention de Projet Urbain Partenarial

A l'unanimité, le Bureau autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant 2 à la convention de Projet Urbain Partenarial.

Madame Marie ETEVENARD et Monsieur Pascal ROUTHIER, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

🔗 R. 16 - Mardis des rives 2022 - Présentation du projet - Convention-type entre les communes et Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les modalités de mise en œuvre des Mardis des Rives et sur la convention-type ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les neuf conventions avec les communes qui accueilleront une manifestation des Mardis des rives 2022 et prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Bureau

Séance du 9 Juin 2022

Membres du Bureau en exercice : 32

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 2 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 18h20.

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Michel JASSEY, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : Mme Anne BENEDETTO, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE.

Secrétaire de séance : M. Yves GUYEN.

Procurations de vote : M. Denis JACQUIN à M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE à M. Nathan SOURISSEAU.

**Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 9 juin 2022

*Salle Robert Schwint – 1^{er} étage de GBM
et en visioconférence*

ORDRE DU JOUR

1^{ÈRE} PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL	4
Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	4
Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 28/04/2022	4
 Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics	4
Rapport n°2 - Garanties d'emprunts - Compétences Habitat et Économie (juin 2022)	4
Rapport n°3 - Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en CDI	5
Rapport n°4 - Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrats de projet)	5
Rapport n°5 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement	5
 Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique	5
Rapport n°6 - Subvention 2022 à l'association « Micronora » dans le cadre du salon dédié aux nanotechnologies	5
Rapport n°7 - Soutien à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bourgogne Franche-Comté pour l'organisation des 13 ^e Rencontres Technologiques Européennes durant le Salon Micronora 2022	5
Rapport n°8 - Enseignement supérieur et Recherche - Subvention ENSMM - Anniversaire des 120 ans de l'École	5
Rapport n°9 - Soutien financier pour le programme d'actions 2022 de l'Association Campus des Métiers et des Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents (CMQMSI)	6
Rapport n°10 - Soutien au projet École de la Deuxième Chance - E2C	6
Rapport n°11 - Attribution d'une subvention à l'Université de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du soutien à deux bourses « Victor Hugo »	6
Rapport n°12 - Attribution de subventions congrès sur le fonds dédié	6
 Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville	6
Rapport n°13 - Contrat de Ville - Appel à projets 2022 - Programmation complémentaire	6
 Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable	6
Rapport n°14 - Projet Alimentaire Territorial : reconduction des conventions avec la MJC Clairs-Soleils/Vareilles et l'association Familles Rurales de Franois/Serre-les-Sapins, pour la poursuite des « Anim'Alim »	6
 Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations	6
Rapport n°15 - Commune de Besançon - Quartier de Fontaine Ecu - Avenant 2 à la convention de Projet Urbain Partenarial	6

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport	7
Rapport n°16 - Mardis des rives 2022	7

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Bureau Séance du jeudi 9 juin 2022

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Grand Besançon Métropole, à La City – 2, rue Gabriel Plançon – 25 000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 21h10.

1^{ÈRE} PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL

Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du 28/04/2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bonjour à tous. Je vous propose de commencer par la désignation d'un secrétaire de séance. Yves, veux-tu être secrétaire de séance ?

M. GUYEN.- Avec grand plaisir.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci.
Êtes-vous d'accord pour l'approbation du procès-verbal de la dernière séance ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Rapport n°2 - Garanties d'emprunts - Compétences Habitat et Économie (juin 2022)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapporteur est Christophe LIME. C'est bizarre, non ?

M. LIME.- C'est moi le nouveau grand financier.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu es rapporteur et tu dois dire quelque chose, par exemple qu'il faut un vote séparé.

M. LIME.- Voilà. Il faut un vote séparé.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Peux-tu proposer un vote séparé clair ?

M. LIME.- Faut-il voter chaque délibération ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- *A priori*, oui, pour chaque garantie.

M. LIME.- Le premier est le dossier 334. Tout le monde est d'accord. Pour le dossier 335 ? Tout le monde est d'accord. Pour le dossier 336 ? Tout le monde est d'accord. Pour le dossier 337 ? Tout le monde est d'accord. Tous ces dossiers concernent Néolia. Pour le dossier 338 ? Tout le monde est d'accord. Pour le dossier 339 ? C'est toujours Néolia. Tout le monde est d'accord. Le dossier 37 concerne Aktya. Je pense avoir fait le tour.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vérifie. C'est parfait. Merci beaucoup.

Rapport n°3 - Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en CDI

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

Rapport n°4 - Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrats de projet)

M. BAULIEU.- Familiarisons-nous avec cette formule autorisée par les textes aujourd'hui de recruter des personnes pour la durée d'une mission. Pour le Campus de la Bouloie et la Grande Bibliothèque, il y a des missions. Nous avons déjà eu des cas, en voilà d'autres liés précisément à une activité particulièrement importante à durée déterminée, mais la durée du contrat est attachée à la mission.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°5 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

M. BAULIEU.- Suite à des vacances de poste, ce sont trois recrutements contractuels. Ce ne sont pas des statutaires qui répondent à nos demandes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur,
économie, tourisme et numérique**

Rapport n°6 - Subvention 2022 à l'association « Micronora » dans le cadre du salon dédié aux nanotechnologies

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°7 - Soutien à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bourgogne Franche-Comté pour l'organisation des 13^e Rencontres Technologiques Européennes durant le Salon Micronora 2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°8 - Enseignement supérieur et Recherche -
Subvention ENSMM -
Anniversaire des 120 ans de l'École

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°9 - Soutien financier pour le programme d'actions 2022 de l'Association
Campus des Métiers et des Qualifications Microtechniques et Systèmes
Intelligents (CMQMSI)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°10 - Soutien au projet École de la Deuxième Chance - E2C

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Si je ne vous vois pas, vous me dites, parce que parfois, je passe un peu vite.

Rapport n°11 - Attribution d'une subvention à l'Université de Bourgogne Franche-Comté dans
le cadre du soutien à deux bourses « Victor Hugo »

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°12 - Attribution de subventions congrès sur le fonds dédié

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je crois que cela marche très, très bien cette année. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat
de Ville**

Rapport n°13 - Contrat de Ville - Appel à projets 2022 - Programmation complémentaire

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il besoin d'éléments complémentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du
cadre de vie et développement durable**

Rapport n°14 - Projet Alimentaire Territorial : reconduction des conventions avec
la MJC Clairs-Soleils/Vareilles et l'association Familles Rurales de
Franois/Serre-les-Sapins, pour la poursuite des « Anim'Alim »

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire,
prospective et coopérations**

Rapport n°15 - Commune de Besançon - Quartier de Fontaine Ecu -
Avenant 2 à la convention de Projet Urbain Partenarial

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. J'ai oublié de dire qu'Aurélien LAROPPE, qui est excusé, donnait sa procuration à Nathan SOURISSEAU.

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

Rapport n°16 - Mardis des rives 2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ils ont commencé. Est-ce bien cela, Michel ?

M. JASSEY.- Non, pas encore. Ils commencent le premier mardi de juillet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je croyais que cela commençait en juin. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

La séance est levée.